ROUBAIX

La coopérative « LA PAIX » offre à ses coopérateurs nombreux des bénéfices sérieux et certains, des avantages multiples et aussi certains, parce que bénéfices et avantages n'atteignent jamais le capital de réserve qui toujours s'accroît et la met à l'abri des éventualités.

Sa panification perfectionnée, opérée avec des matières supérieures, lui permet d'offrir un pain de toute première qualité.

Son vaste magasin d'Epicerie offre aux ménagères l'assortiment le plus complet de tout ce qui est nécessaire chez elles.

Deux marchés passés avec des Compagnies minières lui permettent d'assurer des livraisons du meilleur charbon pour foyers domestiques.

La question des tramways

Les nouvelles lignes. — Les travaux commenceront-ils au printemps. — Une interview.

Reprenant notre information relative à l'installation de la ligne électrique de Roubaix-Croix-Lille, le journal de la Mairie écrit, en réponse à la dernière partie de notre note :

« Quant aux nouvelles lignes de la Compagnie Nouvelle des tramways de Roubaix-Tourcoing, dont le projet a été voté, dans le courant de l'année dernière, par le Conseil municipal, la construction en sera commencée, croit-on, en avril ou en mai prochain. »

Désireux d'avoir sur cette question si importante pour la population, des indications un peu plus précises, nous avons saisi l'occasion qui nous était offerte, hier, d'interroger..... une personnalité qui touche de près de très près même, au milieu municipal — mais qui nous a prié de ne pas révéler son nom ; M. Eugène Motte étant très sévère, paraît-il, pour les « élèves de son pensionnat » qui se laissent aller à donner des renseignements à la presse républicaine.

— « Croit-on » sérieusement, disons-nous à notre homme, que les travaux des nouvelles lignes commencent au printemps qui vient, et que, par voie de conséquence, les tarifs actuels seront déjà réduits à cette époque ?

M. X... — Hum !...

Nous. — Comment ? « Hum » !... Ce «hom» là semble manquer de conviction....

M. X... — Je voudrais être convaincu que les travaux commenceront bien à cette date ; mais, nous avons eu, dans la marche de cette affaire, à lutter contre une si étrange..... mauvaise volonté, à surmonter de tels obstacles, que je doute encore d'une solution prochaine....

Nous. — Et d'où vient donc cette résistance ? *De Paris ?...*

— M. X... — Non !

Nous. — De Lille ?

M X... se borne à nous répondre par un geste que nous ne craindrons pas de qualifier de très éloquent.

Conclusion : La promesse du journal de la Mairie est sujette à caution.

Le service postal

Un correspondant du *Journal de Roubaix* se joint à nous pour protester contre la désorganisation du service des distributions postales, au commencement de chaque année.

Pour être juste, disons que le service a repris depuis hier dans des conditions à peu près normales. Ce n'est vraiment pas trop tôt.

Nous espérons que l'année prochaine des mesures seront prises pour éviter le retour de l'état de choses que nous avons signalé.

Extradition de voleurs belges

En vertu d'instruction émanant du tribunal de Bruges, et en vue d'une extradition ultérieure, le sous-brigadier de sûreté Labbe et les agents Chantraine, Paris et Willaumez ont arrêté mercredi matin, à leurs domiciles respectifs, et écroué au dépôt : Julien Soète, âgé de 25 ans, journalier, demeurant rue Thiècle, 49 ; Médard-Joseph Moens, 24 ans, forgeron, demeurant rue de France, 143 ; Arthur-Pierre Eeckman, 27 ans, journalier, demeurant quai de Dunkerque, 53.

Ces trois individus qui sont inculpés de vols en Belgique seront écroués ce matin, à la maison d'arrêt de Lille.

Une jeune fille dans le canal

Mardi soir, vers 7 h. 30, une jeune fille de 17 ans, Blanche Callet, piqûrière, demeurant à Tourcoing, rue de Roubaix, 226, passait au quai d'Anvers, lorsque prise soudain d'un éblouissement, elle tomba dans le canal.

Fort heureusement pour la pauvre fille, elle avait été aperçue par une marinière, Mme Tirage, qui s'empressa de lui porter secours et réussit à la retirer saine et sauve de sa dangereuse position.

Après avoir reçu des soins empressés au poste du Pont Morel, Mlle Callet a été reconduite chez ses parents.

Libre-Pensée Roubaisienne

L'assemblée générale mensuelle des membres de la Libre Pensée Roubaisienne aura lieu dimanche prochain, 11 janvier 1902, chez le citoyen H. Carrette, 104, rue de l'Alma.

Ecole nationale des Arts industriels

La sixième conférence d'électricité industrielle avec projections, par M. Béghin, professeur, aura lieu le jeudi 8 janvier 1903, à 7 heures trois quarts du soir, au grand amphithéâtre.

Programme : Distribution de l'électricité dans l'atmosphère. — Variations diurnes de l'électricité atmosphérique. — Météores électriques. — Effets de l'électricité développée par les machines à frottement. — Effets des condensateurs.

Les auditeurs inscrits recevront le résumé de la conférence précédente.

Les rentes des travailleurs

Chez A. Pétry, serrurier, un apprenti, Charles Dhaeze, 13 ans, rue Chibiseul, 31, a été blessé à la main par une machine à cintrer ; 20 jours de repos.

— Chez Emile Eloy, un tisserand, Henri Croes, 35 ans, boulevard Gambetta, 202, s'est blessé à l'annulaire droit, en tombant ; 20 jours de repos.

— Au service de la Voirie, un égoueur, Etienne Codron, 45 ans, demeurant au Beaulieu, à Wattrelos, a reçu un coup de pied de cheval au genou gauche ; 10 jours de repos.

— A la Société anonyme de peignage, un manœuvre de maçon, Louis Delerue, 45 ans, rue de Tournai, maisons Nansenne, 5, s'est fait une entorse au pied droit ; 12 jours de repos.

— Chez François Lescrenier, un couvreur, Georges Descamps, 16 ans, demeurant à La Madeleine-lez-Lille, 56, rue Berckem, a fait une chute et s'est blessé aux jambes ; 15 jours de repos.

MENUS FAITS

LES EPAVES DE LA RUE. — Mme Verstraete Stéphanie, demeurant rue de l'Alouette, 20, a trouvé, rue de l'Epeule, un paquet contenant des verres de lampe.

POUR LE NOUVEL HOPITAL

Voici les souscriptions recueillies le 7 janvier, à la Mairie :

MM. Turquand Alexandre, 182, rue de Lille, 200 fr. — Debure Jérôme, contrôleur principal des contributions directes, rue de Lille, 20 fr. — Corne Eugène, 0 fr. 05. — Desbouvrie-Carré Edouard, 53, rue de Valmy, 100 fr. — Personnel de la maison Leroux frères, 68 fr. 40. — M. et Mme Henry Leroux-Nieux, 59, rue de Lille, 100 fr. — MM. Vandamme-Leplat Louis, 35, rue de Cassel, 500 fr. — Anonyme, 30 timbres à 0 fr. 15, 4 fr. 50, 1 timbre à 0 fr. 05, 0 fr. 05, non 5 francs, mais bien 4 fr. 55. — Cléty Jules avocat, 178, rue du Collège, 100 fr. — Mme veuve Delfosse-Motte, 127, rue de Strasbourg, 100 fr. — Personnel de la maison Fermé père et fils, 27, rue Neuve, 100 fr. — Personnel de la maison Louis Glorieux et fils, 100 fr. — Total, 1.393 fr. — Souscriptions antérieures, 1.307.207 fr. 75. — Total au 7 janvier 1903, 1.308.600 fr. 75.

Communications et Informations diverses

CONSULTATIONS JUDICIAIRES, RENSEIGNEMENTS, ETC. — Les habitants de Roubaix désireux d'obtenir des consultations judiciaires gratuites sont priés de les demander à la Mairie, le dimanche, de neuf heures à midi.

Il est rappelé que des bureaux spéciaux sont ouverts le mercredi, de sept heures et demie à neuf heures du soir, et le dimanche de dix heures à midi, lesquels ont pour attributions 1° Le service des mariages d'indigents ; 2° Les renseignements administratifs de toute nature. 3° L'établissement de certificats ; 4° La réception et la délivrance des pièces qui n'ont pu être déposées ou retirées pendant le fonctionnement ordinaire des bureaux de la Mairie.

ÉTAT CIVIL

de Roubaix du 7 janvier 1903.

Naissances. — Louise Leman, rue Eugène Motte, 10. — Raymonde Vanhamme, rue de la Perche, sentier de la Brasserie, 70. — Rachel Herssens, rue de Flandre, 48. — Maurice Loridan, rue Pellart, 45 bis. — Marie Lambrecq, rue de Solférino, cour Vanherzeele, 5. — Léona Lannoo, rue David d'Angers, maison Desprets, 1. — Henri Galle, rue Sainte-Elisabeth, cour Desrumaux, 16. — Lucienne Touzelet, rue de Soubise, 13. — Léa Decaster, rue Lacroix, cité Immobilière, 20.

Décès. — Théophile Lemaire, 75 ans, sans profession, rue Galvani, 7. — Gaston Revier, 1 mois, rue de Blanchemaille. — Alphonse Vandevelde, 2 mois, rue de la Perche, maison Cornille, 4. — Corneille Holsteyn, 77 ans, sans profession, Hospice civil. — Marc Duflot, 80 ans, sans profession, Hospice civil.

TOURCOING

LIRE PLUS HAUT :

Sanglante agression à Tourcoing : Arrestation de Lecroard.

Nécrologie

Nous apprenons la mort du citoyen Fleury Delepaut, membre fondateur de la « Libre-Pensée Tourquennoise » et du groupe « La Jeunesse Socialiste ».

Ses funérailles, purement civiles, auront lieu demain, vendredi 9 janvier, à trois heures précises.

Rendez-vous à l'Hôpital civil, à deux heures trois quarts du soir.

Malade sur la voie publique

Hier soir, vers 4 h. 45, un M. Joseph Sauty, 60 ans, né à Marquise (Pas-de-Calais), professeur de mathématiques, de passage à Tourcoing, a été pris d'une crise de nerfs, rue de Gand, en face du Palais-de-Justice.

Des passants s'empressèrent autour de lui et manderent le docteur Delegrange qui, après lui avoir donné quelques soins, fit transporter le malade à l'Hôpital civil.

C'est la troisième fois, paraît-il, que pareil accident survient à M. Sauty, et la troisième fois aussi qu'il a été, par suite, admis à l'hôpital.

Extradition

Les gendarmes de Tourcoing se sont rendus hier matin à la frontière pour prendre possession d'un nommé Charles-Joseph Laporte, natif de Fourmies, soldat au 33e régiment d'infanterie, en garnison à Arras, qui était réclamé par les autorités militaires sous l'inculpation de vol.

Laporte a été immédiatement transféré à Lille.

Les rentes des travailleurs

Chez Tiberghien frères, une soigneuse, Léonie Vanoverberghe, 25 ans, rue Descartes, 25, a été blessée au médius droit.

10 jours d'incapacité de travail.

— Au peignage de la Tossée, un ouvrier, Jean Debruyn, 27 ans, rue du Mont-à-Leux, 11, à Wattrelos, a été piqué au bras gauche par un chardon.

10 jours d'incapacité de travail.

MENUS FAITS

Le nommé Elie Révéré, 40 ans, se disant chauffeur, sans domicile fixe, a été arrêté hier pour mendicité et infraction à une mesure d'expulsion.

— *Hier, mercredi, il est arrivé au Halles :* marée, 130 k. ; huîtres, 1200 chicorée, 14 sacs ; chouxfleurs, 14 ; fromage de Brie, 40 k. ; beurre, 12 k.

Programme des Théâtres

THEATRE MUNICIPAL *(Place Leverrier).* — La troupe du Grand-Théâtre de Lille donnera dimanche 11 janvier, en matinée, LES VINGT-HUIT JOURS DE CLAIRETTE, l'amusante opérette en quatre actes de MM. Raymond et Antony Mars, musique de V. Roger.

C'est une excellente occasion pour nos concitoyens de revoir les excellents artistes que sont Mmes Anny Goët et Marty, MM. Berton, Villaret, Mordet Cardon, etc.

Orchestre et chœurs du Grand-Théâtre de Lille.

Rideau à 3 h. 1/4. — Pour la location, s'adresser à M. Flament, gérant du théâtre.

ÉTAT CIVIL

De TOURCOING du 7 janvier 1903

Naissances. — Aimée Defoin, rue des Coulons, 52. — Raymonde Lemaire, rue du Bois, 92. — Jeanne Demoor, rue Saint-Blaise, 144. — Eugène Terryn, rue du Virolois, 57. — Maurice Romniens, rue Marceau, 15. — Louis Wouters, rue du Moulin-Fagot, 102. — Céline Watel, rue de l'Eglise.

Décès. — Camille Scalbert, 44 ans, rue des Piats. — Noémie Catoire, 6 jours, rue du Vélodrome, 131. — Anne Carissimo, 4 mois, rue de l'Abattoir, 30. — Pierre Florin, 72 ans, rue de Constantine, 12. — Fleury Delepaut, 30 ans, rue Nationale, 122. — Maria Lannoy, 17 jours, rue Nationale, 122.

Autour de Roubaix-Tourcoing

LANNOY

UNE TENTATIVE DE VOL. — Mardi soir, vers 10 heures et demie, des individus tentèrent de pénétrer dans la maison de M. Deidique, boucher-charcutier à Lannoy. Après avoir enduit un carreau de la vitrine de boue, ils le brisèrent, mais les débris du carreau en tombant réveillèrent M. Deidique qui ouvrit sa fenêtre. Cela mit les voleurs en fuite. La gendarmerie de Lannoy a ouvert une enquête.

ETAT CIVIL. — *Décès.* — Bertrande Pierrard, 2 ans et demi, rue Saint-Jacques.

WASQUEHAL

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL. — Le conseil municipal se réunira extraordinairement à la Mairie, le dimanche 11 courant, à 11 heures du matin.

Ordre du jour : Distribution de pain aux indigents. — Crédit supplémentaire. — Vêtements aux aux enfants des écoles. — Crédit supplémentaire. — Chauffage des bâtiments communaux, crédit supplémentaire. — Entretien des bâtiments communaux, cahier des charges et devis d'adjudication. — Fournitures scolaires, cahier des charges et devis d'adjudication. — Agrandissement de l'église, réception définitive des travaux.

REUNIONS DE COMMISSIONS. — La commission du bureau de bienfaisance se réunira aujourd'hui, à 5 heures du soir, à la mairie. Les commissions des travaux et des finances se réuniront vendredi à 6 heures et demie du soir, à la mairie.

UNE TROUVAILLE. — Mardi un petit thermomètre de poche a été trouvé à Wasquehal ; il fut immédiatement déposé à la mairie, où le propriétaire peut le réclamer.

LE DRAME DE FAMILLE. — Les deux corps de la femme Tiberghein et de son fils, qui ont été retrouvés noyés, hier dans le ruisseau de la ferme Ducroquet, dans les circonstances que l'on connaît, ont été transportés hier après-midi, de la morgue de Wasquehal à leur domicile, rue de Mulhouse, 6, à Croix.

VOL DE LIQUEURS. — Dans la nuit de mardi à mercredi, des malfaiteurs restés inconnus, ont pénétré chez M. Caliens, cabaretier, rue du Noir-Bonnet, et ont volé des litres de liqueurs.

La gendarmerie de Roubaix a ouvert une enquête.

ETAT CIVIL. — *Décès.* — Louise Deschamp, 27 ans, ménagère. — Tiberghein Raymond, 8 mois.

MARCQ-EN-BARŒUL

CHEVAL EMPORTE. — Mardi après-midi, le nommé Louis Losfeld, marchand de beurre à La Madeleine, était occupé à servir un client dans la rue du Lazaro, lorsque tout à coup son cheval s'emporta dans la direction de Bondues. Heureusement, un jeune homme, resté inconnu, se jeta à la tête du cheval, et parvint à le maîtriser, après avoir été traîné sur un parcours d'une centaine de mètres.

Il n'y a pas d'accident de personne.

LE NORD

LILLE

La revue militaire du 9 janvier

La revue qui sera passée par M. le général commandant le 1er corps d'armée, à l'occasion de la remise des décorations aura lieu le 9 janvier, à 2 heures du soir, dans la cour de la Citadelle.

MM. les officiers de la réserve et de l'armée territoriale qui désirent y assister, sont priés de se réunir aux officiers sans troupe de l'armée active.

Tenue de campagne et gants blancs.

Infanticide

Hier, vers midi, M. Albert Degernic aperçut près du pont du Ramponneau, dans le canal de la Moyenne-Deûle, un paquet enveloppé d'un tablier noir de femme, qui surnageait près de la berge et qui lui parut suspect.

Avec beaucoup de précautions M. Degernic parvint à attraper ledit paquet. On juge de sa surprise lorsqu'en le dépliant il constata qu'il renfermait le cadavre d'un enfant nouveau-né.

Il alla immédiatement au commissariat de police M. Chauvin se rendit alors au pont du Ramponneau accompagné de M. le docteur Ladrière qu'on était allé prévenir.

Le docteur constata que l'enfant était venu à terme et qu'il ne portait aucune trace de violence. L'autopsie seule pourra déterminer les causes de la mort. *Le petit cadavre a été transporté à la* Faculté de Médecine, ou l'autopsie sera faite demain.

M. Chauvin, commissaire de police a ouvert une enquête.

Théâtres, Fêtes et Concerts

AU GRAND THÉATRE

Madame Delna à Lille

La nouvelle des représentations très prochaines de Madame Delna a fait sensation. Et il n'est pas douteux que le bureau de location sera pris d'assaut sitôt ouvert.

Lors des représentations (de « Carmen » et de « Samson » également) que Madame Delna vient de donner à Marseille, les marchands de billets vendaient couramment les places de parterre 8 et 10 francs et des places de loges ont atteint le prix de 100 francs. Des mesures spéciales seront prises à Lille pour éviter l'accaparement des billets.

Après « Mireille »

Nous avons eu mardi la reprise de «Mireille». *Jolie salle. Joli succès.* M. Boulo a été applaudi. Le rôle de l'amoureuse de Vincent est un de ceux où Mme Mikaëlly était particulièrement fêtée par le public lillois. C'est Mme Torrès-Buysson qui le chantait mardi.

— Ce soir, première du « Royaume des Femmes ». Ce sera, à n'en pas douter, un succès de rire, franc et durable.

Passera après « Le baron Tzigane », une opérette de J. Strauss, très brillante et très chantante.

Il est probable que nous aurons, avant la fin de la saison, un ballet nouveau d'un jeune compositeur belge, très recommandé par le maître Massenet, et la création à Lille de « Les Aventures du Capitaine Corcoran », le gros succès actuel du Châtelet.

Petites Nouvelles

Nos anciens artistes :

Mlle d'Arbelly, que nous avons applaudissions la saison dernière, est à Montréal (Canada), où elle a beaucoup de succès.

« Le rôle de Frou-Frou, dit un journal canadien, convient merveilleusement aux aptitudes spéciales et au tempérament artistique de Mlle d'Arbelly. Elle y est elle-même, elle y déploie le meilleur de son talent. Les scènes de passion et d'amour semblent taillées pour elle. Elle les joue supérieurement, avec une grâce touchante et une force d'émotion qui lui gagnent tous les cœurs. »

— M. Flachat a débuté à l'Opéra de Nice, dans « Manon », qu'il a chanté avec Mlle Marignan. Accueil favorable.

— Un ancient chef d'orchestre de Lille, M. Barwolff, actuellement à La Haye, est candidat à la direction du Royal d'Anvers, en association avec MM. Depon et Ullmann. Comme nous l'avons dit, c'est M. Dechesne, qui sera renommé à Anvers.

— Les musiciens belges ne connaissent aucun obstacle.

Un compositeur bruxellois, qui a d'ailleurs fait ses preuves de goût, de talent et surtout de fécondité, M. Charles Mélant, vient de mettre en musique un article de journal. Il avait « musiqué », il y a quelques années, une invitation à dîner.

Ce premier essai n'a pas été renouvelé : il y a tant de dilettanti qui apprécient une invitation à dîner, même sans musique...

***

GRAND THEATRE DE LILLE

(Direction A. Bourdette)

Jeudi 8 janvier. — LE BAISER, pièce en 1 acte.

LE ROYAUME DES FEMMES, pièce à grand spectacle en 3 actes et 6 tableaux. Costumes nouveaux et mise en scène conforme à celle de Paris.

A 8 h. 1/2, « Le Royaume des Femmes ».

Bureaux à 7 h. 1/2. — Rideau à 8 heures.

Places gratuites de 8.001 à 8.400.

Vendredi 9 et samedi 10 janvier. — Spectacle extraordinaire. MICHEL STROGOFF, l'immense succès du Théâtre du Châtelet, pièce à grand spectacle en 5 actes et 16 tableaux, de MM. Dennery et J. Verne. Grande mise en scène conforme à celle de Paris ; costumes et décors nouveaux.

Bureaux à 7 h. 1/2. — Rideau à 8 heures.

THEATRE-KURSAAL DE LILLE. — Direction Santara. — Jeudi 8 janvier. Bureaux à 7 heures ; Rideau à 7 h. 1/2. — MONSIEUR LE DIRECTEUR, comédie en 3 actes, de Bisson et F. Carré. — LE CAMELEON, ballet-fantaisiste en 1 acte, réglé par M. Ferrembach, maître de ballet.

Vendredi, LE JOUR ET LA NUIT.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES

BRUAI-SUR-L'ESCAUT

MORT SUBITE. — Le nommé Oudart Clotaire, 55 ans, de Vieux-Condé, se trouvait dimanche matin à l'estaminet Delvallée, à Thiers.

Au moment où il portait à ses lèvres une tasse de café, il s'affaissa soudain et tomba.

On s'empressa autour de lui et le docteur Schultz fut mandé. Mais tous les soins furent inutiles, Oudart avait succombé à une congestion pulmonaire.

Le corps a été transporté, après les constatations, au domicile du défunt.

VIEUX-CONDE

L'AFFAIRE DE VOLS. — Comme nous le pressentions dans notre numéro d'hier, la gendarmerie a continué son enquête sur l'affaire de vol de cuivre commis depuis l'incendie à la Raffinerie Haubourdin.

Accompagnés de M. Waron, adjoint au maire et des gardes-champêtres Menu et Ravez, les gendarmes se sont rendus mardi dans l'après-midi au domicile de Delhaye, rue Carnot.

Ce dernier qui était parti pour Bliquit (Belgique) s'apprêtait à purger là-bas une peine de plusieurs mois de prison pour maraudage, n'était pas rentré mais la police apprit bientôt dans le voisinage que sa femme devait s'être réfugiée dans une maison borgne de la rue Faidherbe.

Un garde fut envoyé à cette adresse et revint bientôt en compagnie de la femme Delhaye, fille Assoignon.

Une perquisition en règle fut opérée dans la maison et ses dépendances. Au cours de ses investigations la police a saisi dans la cave des feuillets neufs en bois blanc ou peuplier, provenant des scieries de Vieux-Condé et en parfaite ressemblance avec ceux saisis chez Assoignon ; une barre de fer ayant servi à maintenir un battant de porte-cochère.

Dans le fournil, la police a saisi une roue de brouette qu'on avait transformée en roue de voiturette et identique à celles trouvées dans la cave de Assoignon.

Dans la cour, sous une espèce de hangar, on a découvert un jeune et beau chien de chasse de couleur noire avec jolie chaînette et collier, provenant d'un vol récent et dont la provenance ne tardera pas à être connue.

Dans les cabinets, on a retrouvé une rondelle en fer qui avait dû se trouver à l'extrémité d'un tuyau en cuivre car on a pu retrouver les traces d'une soudure.

Le tout a été confisqué et conduit à la mairie. Il est probable que Delhaye ne tardera pas à échouer soit en Belgique soit en France puisqu'il est sous le coup d'une condamnation dans les deux pays.

La présence de la gendarmerie dans notre commune avait attiré beaucoup de curieux et c'est au milieu des huées de la foule que la femme Delhaye s'est rendue chez ses parents après la perquisition.

Il est probable que ces arrestations donneront lieu à d'autres encore car on est en présence d'une bande de voleurs qui depuis quelque temps déjà, se rendent coupables de délits sur le territoire de la commune et notamment pendant la grève des mineurs. Ce moment leur était favorable car la rumeur publique ne tarda pas à cette époque à accuser aussitôt les grévistes.

Ajoutons que les prisonniers ont quitté Condé hier et ont été dirigés vers Valenciennes où ils ont été écroués.

ARRONDISSEMENT DE DOUAI

DOUAI

MYSTÉRIEUX COUPS DE REVOLVER

Une jeune fille grièvement blessée

Deux détonations se faisaient entendre, mardi soir, vers sept heures, dans la rue Merlin-de-Douai (ancienne rue du Palais).

On n'y prêta guère attention jusqu'au moment où le fait fut signalé à la police, qui, après une enquête *a priori*, fit appeler le docteur Toison. Il s'agissait, en effet, d'une jeune fille âgée d'environ vingt ans, Mlle B..., couturière, qui avait reçu dans la poitrine une balle de revolver. La blessure partait du creux de l'estomac et se dirigeait obliquement du côté droit de la poitrine.

Les voisins, interrogés, déclarèrent qu'ils n'avaient rien remarqué d'anormal. Les uns croient avoir perçu le bruit de deux détonations, les autres le bruit d'une seule. Certains déclarent même en avoir entendu trois. D'autre part, on ne s'entend pas beaucoup sur l'heure où elles se seraient produites.

Que s'était-il donc passé ? Etait-on en présence d'un accident ou d'une tentative de suicide ou d'assassinat ? Seule la victime pouvait ou devait savoir ce qu'il en était, car personne, dans le voisinage, n'avait été témoin de la scène, à tel point que mercredi matin, c'est-à-dire le lendemain, le quartier était encore ignorant de l'événement de la veille.

Or, des premières déclarations de la victime, il résulterait que c'est en nettoyant un revolver qu'elle ne croyait pas chargé, qu'elle a été blessée au côté droit.

Le docteur Toison, après avoir donné ses soins à la jeune fille, dont la vie ne semblait pas autrement en danger, a cru devoir défendre qu'on l'interrogeât davantage, son état nécessitant beaucoup de ménagements.

Ajoutons que le revolver est du calibre de sept millimètres, qu'il ne devait être chargé que de quatre balles, et que ce serait le troisième de ces projectiles qui a frappé la victime.

Nous ne pensons pas devoir insister davantage *sur cette affaire qui a causé hier une certaine* émotion dans le quartier.

La blessée qui pourra parler sans préjudice pour sa santé, d'ici à quelques jours, expliquera sans doute mieux qu'on ne saurait le faire à l'aide de suppositions, dans quelles conditions s'est produit cet accident.

PAS-DE-CALAIS

LENS

Identité établie

L'identité de l'individu trouvé, ainsi que nous l'avons annoncé, mort, mardi soir, dans un train en gare de Lens, vient d'être établie.

C'est un sieur Fourez Bonaventure, mineur retraité, âgé de 62 ans, demeurant à Liévin, corons de la Plaine.

MAZINGHEM

TENTATIVE DE VOL. — Une tentative de vol a eu lieu jeudi dernier, chez Mme veuve Thelliez, au hameau de l'Oblois, à Mazinghem. Le voleur, un jeune homme inconnu, paraissant âgé de 17 à 18 ans, s'est enfui dans la direction de Fontes, à l'arrivée de Mme Thelliez sans avoir dérobé. Une enquête est ouverte par la gendarmerie.

N'emploierez-vous pas la première qualité ?

LE PÊCHEUR

Marque de Fabrique

ILES DE LOFODEN (Norvège), 1902.

Messieurs, Depuis de nombreuses années je pêche pour vous les meilleures morues qui nagent dans les eaux glacées de nos îles et ces morues de Lofoden sont les plus belles du monde. De ces morues, que je prends à l'aide d'hameçons fixés à une longue ligne, je réserve pour votre usage le premier choix seulement. Durant tout le temps que j'ai travaillé pour vous je ne vous ai jamais rapporté un poisson de catégorie inférieure. C'est pour cette raison que la merveilleuse huile curative obtenue pour vous des foies de ces morues a toujours été de la première qualité produite en Norvège et, par conséquent, la meilleure du monde entier. Si les braves gens de France désirent employer des choses de qualité supérieure et non des choses de deuxième choix, ils n'ont qu'à se procurer l'Emulsion Scott dont l'enveloppe porte le dessin ci-dessus représentant une grosse morue de Lofoden et

Votre pêcheur.

Messieurs Delouche et Cie, Paris.

LE PREMIER. Parmi les médicaments qui guérissent, l'Emulsion Scott tient en France le premier rang. Elle guérit si sûrement rhumes, bronchites, affections de la gorge et des poumons que, pour ces maladies ou les maladies des enfants, rien ne peut lui être comparé : l'Emulsion Scott est un remède, les autres choses sont de simples préparations. Des milliers et des milliers de gens sont des preuves vivantes à l'appui de cette vérité car ils n'ont obtenu leur guérison que parce qu'ils prirent de l'Emulsion Scott, le meilleur reconstituant de France, et qu'ils ne se laissèrent pas induire à accepter une imitation de l'Emulsion Scott. *Exigez le flacon Scott avec le pêcheur* et vous trouverez la guérison. —

L'EMULSION SCOTT est de première qualité, toutes ses imitations sont de deuxième choix. L'Emulsion Scott est parfaitement savoureuse, parfaitement digestible — les enfants l'aiment. C'est une émulsion de la plus pure huile de foie de morue avec des hypophosphites de chaux et de soude (les meilleurs éléments constitutifs du sang, des os et des tissus). Elle est vendue dans toutes les pharmacies toujours *en flacons* (enveloppés de papier couleur saumon), jamais en litres. Pour recevoir franco un échantillon, mentionner ce journal en adressant 0 fr. 50 de timbres à Messieurs Delouche et Cie, 2, place Vendôme, Paris.

Un Bon Conseil

Par cette température, les personnes qui ont de violents accès d'asthme, catarrhe, essoufflement, toux de vieilles bronchites, se soulagent instantanément et guérissent progressivement en employant la Poudre Louis Legras, ce précieux remède qui a encore obtenu la plus haute récompense à l'Exposition Universelle de 1900. Une boîte est expédiée contre mandat de 2 fr. 10 adressé à Louis Legras, 139, boulevard Magenta, Paris.

TRIBUNAUX

Cour d'Assises du Pas-de-Calais

Présidence de M. DE MONTLUC, Conseiller à la Cour d'Appel de Douai

Ministère public : M. DERANSART, Substitut du Procureur de la République

Voici les affaires qui ont été jugées hier, Mercredi 7 Janvier :

Le meurtre de Dubromel

Accusé : Jules Polart, âgé de 26 ans, ouvrier mineur, demeurant à Mazingarbe.

Défenseur : Me Bellanger.

Voici les faits relatés par l'acte d'accusation dont lecture est donnée à l'audience :

Le 2 novembre 1902, à Mazingarbe, une rixe a éclaté dans les circonstances suivantes entre Polart et Dubromel. Vers dix heures du soir, Dubromel était pris de boisson, est entré au café Broutin où se trouvaient divers consommateurs parmi lesquels Polart. C'était pendant la grève et Dubromel se répandit en injures contre les ouvriers qui n'avaient pas cessé le travail. Polart s'approcha de lui en disant : « Eh bien, moi, je travaille ». Dubromel lui répondit qu'il était « un fainéant et un *rouffion* ». *La dame Broutin ne voulant pas qu'une* scène éclatât chez elle, ferma son établissement et mit tout le monde dehors.

Dubromel sortit le premier avec sa femme. Polart le suivit à un intervalle d'une ou deux minutes. Dans la rue, Dubromel parait bien avoir provoqué de nouveau Polart. Ils s'empoignèrent et tombèrent ensemble à terre. Dubromel se trouvant au-dessous. Polart porta plusieurs coups de poing au visage de Dubromel ; le prenant par les épaules, il le secoua, et la tête de Dubromel heurta le sol à plusieurs reprises. La violence du choc a déterminé une commotion cérébrale foudroyante qui a amené la mort instantanée de Dubromel.

L'accusé a encouru en 1897 une condamnation à 16 francs d'amende pour coups.

Polart est ACQUITTE.

2e affaire. — *Attentats à la pudeur*

Accusé : Justinien Duez, âgé de 59 ans, ouvrier ajusteur, demeurant à Isbergues.

Défenseur : Me Leblanc.

Duez est condamné à QUATORZE MOIS D'EMPRISONNEMENT.

3e affaire. — *Attentats à la pudeur*

Accusé : Simon Joly, âgé de 47 ans, ouvrier menuisier, demeurant à Beaurains.

Défenseur : Me Wintrebert.

Joly est condamné à UN AN DE PRISON.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

Audience du 7 janvier 1903

Présidence de M. SEE, vice-président

LES MESAVENTURES D'UN BATELIER. — Le *Vainol*, superbe bélandre à l'allure audacieuse, arrivait le 20 septembre dernier, de Belgique, au canal de Deûlemont, où il fit une entrée triomphale, je veux dire sans mystère, au grand jour, conduite par le patron, J.-Bte Vandamme, un Gantois de la plus belle eau.

Le *Vainol* était chargé de 257.000 kilog. de sable fin, valeur 2.000 fr. environ, qu'il apportait à *M. Dumetz-Singer*, à Lille.

La visite de la douane fut attendue placidement à Deûlemont ; elle s'opéra en les conditions habituelles, et le laisser-passer allait être donné lorsqu'un des douaniers flaira une surprise. En effet, vers l'arrière, à proximité du gouvernail, le minutieux préposé venait de constater une cachette de 75 centimètres de large, 67 centimètres de profondeur et 5 mètres de long.

Cette cachette renfermait simplement 919 kilog. de tabac étranger, valeur 11.487 fr. 50.

Interpellé, le batelier Vandamme ne prit pas le temps de répondre, et, avant que les douaniers fussent revenus de leur surprise, il avait enjambé le bord et, de toute la vitesse de ses jambes, il détalait sur la terre ferme, dans la direction de la Belgique.

Toutes les recherches furent inutiles pour retrouver le hardi Gantois ; mais le bateau fut saisi, le fier Vainol traîné, à la remorque, en lieu sûr, le tabac confisqué, et procès-verbal dressé.

J.-Bte Vandamme, de Gand, n'est pas revenu expliquer son cas aux autorités françaises. C'est donc en son absence, et après avoir prononcé défaut contre lui, que le tribunal correctionnel de Lille avait à connaître de l'inculpation de fraude qui pèse sur le batelier.

Admettant les conclusions de l'administration des douanes et sur réquisition du ministère public, le tribunal a condamné J.-Bte Vandamme en un mois de prison, et 11.487 fr. 50 d'amende, fixant au maximum — soit deux ans — la contrainte par corps relative à cette amende.

De plus, confiscation du bateau, du beau Vainol, et du tabac trouvé en ses flancs, est prononcée au profit de la rapace administration des douanes.

AFFAIRES DIVERSES. — Toujours la fraude : Cyrille Loones, 24 ans, rattacheur à Roubaix, 6 jours de prison et 500 francs d'amende ; — 24 jours et 500 fr. à Eugénie Schomblond, 21 ans, soigneuse à Roubaix ; — même peine à Auguste Boddaert, 44 ans, peintre à Charleroi ; — 2 mois à Alfred Dumoulin, et 15 jours à Arthur Blondel, de Roubaix, avec chacun solidairement 587 fr. d'amende ; — 12 jours et 500 fr. à Gustave Rogier, 22 ans, teinturier, à Roubaix ; tous pour contrebande de café, tabac et allumettes.

— Henri Joly, 44 ans, peintre, 24 heures avec sursis pour mendicité.

— 15 jours avec sursis pour vol à Marguerite Vandewalle, 20 ans, moulineuse, à Lille.

Tribunal Correctionnel de Valenciennes

Audience du 7 janvier 1903

Au début de l'audience, le tribunal entend la prestation de serment d'un vérificateur adjoint des poids et mesures, M. Joquetet.

Il annonce ensuite que le jugement des sieurs Hourlez et Déprez Edmond, conseillers cléricaux d'Abscon, sera prononcé le 14 janvier.

FRAUDEURS ET CHEMINEAUX. — Delhaye *Epiphane, 46 ans, originaire du Cateau*, n'a nullement les allures d'un criminel, encore qu'il soit titulaire de 36 condamnations.

Mais Delhaye est un véritable cheminéau, qui, de Rouen à Paris, de Lille à Compiègne, de Versailles à Châlons, s'est fait « ramasser » pour vagabondage et mendicité.

Cette fois, il est inculpé de fraude, et s'en tire avec la condamnation classique : 3 jours de prison et 500 fr. d'amende.

A Onnaing, Emile Lefèvre, 37 ans, et Auguste Carlier, 38 ans, sont allés souhaiter la bonne année au curé ; ils ont été reçus par la servante, qui leur a donné un sou, mais l'a raconté aux gendarmes.

2 jours de prison avec sursis.

— Pierre Boquet, 33 ans, menuisier, sans domicile, a eu le malheur d'être rencontré à Bruay, le 31 décembre, par les gendarmes.

De plus, il aurait falsifié son livret d'ouvrier.

15 jours avec sursis.

— A Quarouble, Augustin Hénaut, 41 ans, coupable d'avoir également tendu la main, attrape 8 jours de prison.

LES VOLS SUR LE MARCHE A VALENCIENNES

Le 13 décembre dernier, la nommée Angélina Pirez, femme Gambier, 33 ans, domiciliée à Fresnes, était surprise sur le marché de Valenciennes *en flagrant délit de vol d'une paire de chaussures.*

Conduite au poste, elle fut également trouvée nantie de divers objets de provenance suspecte.

Enfin, au cours d'une perquisition faite chez elle par le parquet, on découvrit un véritable « bazar », dont l'approvisionnement, formé des marchandises les plus diverses, fut en grande partie reconnu comme provenant de vols.

Plusieurs marchands viennent déposer, et reconnaissent, dans les pièces à conviction, quelques pièces de tissu ou vêtements leur appartenant.

Le défenseur,